

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des mesures diagnostiques et une consultation
pour des usagers présentant une lithiase urinaire

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

PROFESSIONNELS VISÉS

- Infirmières habilitées travaillant à l'Accueil clinique du CISSS de Laval.

RÉFÉRENCE À UN OU DES OUTILS CLINIQUES

Indiquer le numéro et le titre :

- S.O.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usager adulte ambulant référé à l'Accueil clinique qui présente des symptômes de lithiase urinaire.

INTENTIONS CLINIQUES OU THÉRAPEUTIQUES

- Accélérer l'investigation en urologie pour l'usager présentant des symptômes de lithiase urinaire.

CONDITIONS D'INITIATION

- Être référé par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).
- Avoir 18 ans et plus.
- Clientèle ambulatoire avec une condition physique permettant les déplacements.
- Présenter des symptômes de lithiase urinaire.

EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015	N° : OC-041
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018	Page : 1 De : 5

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des mesures diagnostiques et une consultation
pour des usagers présentant une lithiase urinaire

CONTRE INDICATIONS (à l'application de l'ordonnance collective)

- Température buccale $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$
- Grossesse
- Hématurie
- Douleur abdominale intense
- Créatinine $\geq 200 \mu\text{mol/l}$

DIRECTIVES

1. Après réception de la demande et validation des conditions d'initiation, l'infirmière effectue une entrevue téléphonique avant de rencontrer l'utilisateur pour finaliser l'évaluation, dans un délai de 48 heures ouvrables.
2. L'infirmière établit un plan d'intervention selon son évaluation et selon l'ordonnance collective. Elle demande les tests et analyses suivants :

a. Radiographie de l'abdomen

b. Uroscan

c. Analyse et culture d'urine

- Si la culture d'urine est positive, aviser l'urologue

d. Créatinine

Si DFG_e > 60 mL/min/1.73m²

- Demander un contrôle de **radiographie** de l'abdomen (délai ≤ 3 semaines)
- Demander une consultation en **urologie** le jour même du contrôle

Si DFG_e entre 40-60 mL/min/1.73m²

- Demander un contrôle de **créatinine** (délai 48 hrs ouvrables)
- Demander une consultation en **urologie** le jour même du contrôle

Si DFG_e < 40 mL/min/1.73m²

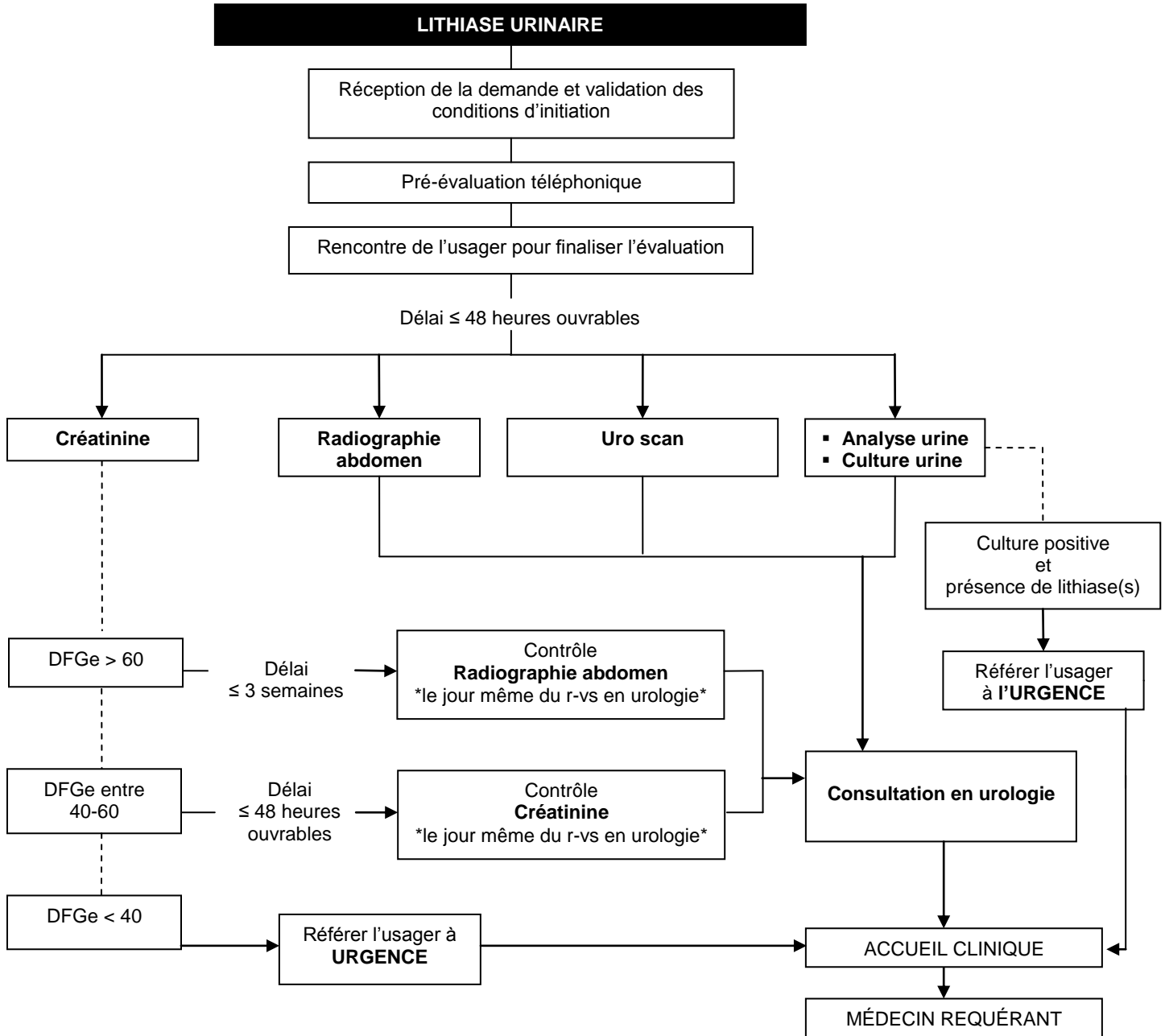
- Référer l'utilisateur à **l'urgence**

3. L'infirmière revoit l'utilisateur après la consultation avec l'urologue pour vérifier, planifier, coordonner et assurer le suivi des ordonnances du spécialiste.
4. L'infirmière s'assure que le médecin requérant reçoive un résumé d'investigation aussitôt que l'épisode de soins est complété.

EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015	N° : OC-041
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018	Page : 2 De : 5

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des mesures diagnostiques et une consultation
pour des usagers présentant une lithiase urinaire




EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015

N° : OC-041

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018

Page : 3 De : 5

<p>Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval</p> <p>Québec </p>	ORDONNANCE COLLECTIVE
	Initier des mesures diagnostiques et une consultation pour des usagers présentant une lithiase urinaire

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (autres que les outils cliniques)

- Méthode de soins de l'AQESSS : « Prélèvements sanguins par ponction veineuse ».
- Méthode de soins de l'AQESSS : « Prélèvement d'urine »

RÉFÉRENCES

- Centre de santé et des services sociaux du sud de Lanaudière (2006). *Guide de référence; Accueil clinique du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur.*
- Preminger, G.M.; Tiselius, H. G. Assimos, D.G. et al (2007) Guideline for the management of ureteral calculi. *Journal of Urology*, 178 (6) 2418.
- Tiselius, H.G.; Alken, P.; Buck, C.; Gallucci, M. ; Knoll, T.; Salica, K.; Turk, C. (2008) *Guidelines on urolithiasis.* Aenhem, The Netherlands: European Association of Urology.

MOTS CLÉS

Accueil clinique, analyse de laboratoire, bilan, consultation en urologie, urologie.

EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015	N° : OC-041
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018	Page : 4 De : 5

<p>Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval</p> <p>Québec</p>	ORDONNANCE COLLECTIVE
	Initier des mesures diagnostiques et une consultation pour des usagers présentant une lithiase urinaire

PERSONNES OU INSTANCES CONSULTÉES

- Suzanne Levert, chef de service des activités ambulatoires de médecine, DSP
- Caroline Migneault, infirmière clinicienne Accueil clinique, DSP
- Équipe des urologues du CISSS de Laval

RÉDIGÉ OU RÉVISÉ PAR

Marie-France Dubois	2012-11-30
Conseillère cadre en soins infirmiers de 1 ^{re} ligne	aaaa-mm-jj
Solange Boucher	2015-08-24
Conseillère cadre en soins infirmiers de 1 ^e ligne intérimaire	aaaa-mm-jj

RECOMMANDÉ PAR

Comité des outils cliniques Direction des soins infirmiers (DSI)	2013-01-07
	aaaa-mm-jj
Comité des pratiques professionnelles Direction des services multidisciplinaires (DSM)	S. O.
	aaaa-mm-jj
Comité des activités professionnelles (CAP)	2013-01-21
	aaaa-mm-jj
Comité de pharmacologie	S. O.
	aaaa-mm-jj

APPROUVÉ PAR

Dr Jean Cossette, urologue	Original signé	2015-08-24
Médecin répondant (<i>du contenu scientifique</i>)	Signature	aaaa-mm-jj
	S. O.	
Chef du département de la pharmacie	Signature	aaaa-mm-jj
Josée Martineau	Original signé	2015-09-03
Présidente du CMDP	Signature	aaaa-mm-jj

EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015	N° : OC-041
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018	Page : 5 De : 5